



Ville de Saint-Chaffrey  
563 Route du Pont Levis, 05330 Saint-Chaffrey

## FORMULAIRE DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC CIRQUE – SPECTACLE ITINÉRANT

### OBJET DE LA DEMANDE

Occupation du domaine public :

Cirque  Spectacle

Nature des spectacles : .....

Période d'occupation du domaine public : Date et heure d'arrivée sur site : .....

Date et heure de départ sur site : .....

Jours et nombres de spectacles envisagés : .....

Jours de montage et de démontage prévus : .....

Prix d'entrée : .....

Nombre de spectateurs maximum par spectacles : .....

Inclusivité du projet (accessibilité personnes en situation de handicap, interaction avec le tissu économique local, places à tarif préférentiel pour le jeune public etc) :

.....

.....

### RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE DEMANDEUR (REPRESENTANT LEGAL)

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

### RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE

Nom de l'enseigne : .....

Nature de l'activité : .....

Forme juridique : .....

Adresse si différente du demandeur : .....

.....

Assurance : ..... N° de police : .....

N°SIREN : .....

### DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

#### CIRQUE SOUS CHAPITEAU

Dimensions du chapiteau : .....  Nombre de place : .....

Dispositifs de fixation sans ancrage : ..... (les dispositifs avec ancrage sont strictement interdits)

## STATIONNEMENT DE VÉHICULES

- Remorques : .....  Camions : .....
- Autres : ..... et Nombre : ..... Précisez lesquels : .....

### Immatriculation de chacun des véhicules :

- |         |         |
|---------|---------|
| - ..... | - ..... |
| - ..... | - ..... |
| - ..... | - ..... |
| - ..... | - ..... |
| - ..... | - ..... |

## CONDITIONS D'INSTALLATION / ACCÈS EAU ET ÉLECTRICITÉ

Je soussigné(e) ..... certifie être autonome en :

- Eau
- Electricité  Oui  Non, dans ce cas, le demandeur devra solliciter auprès d'un fournisseur d'énergie un abonnement provisoire avec mise en place d'un compteur type « chantier »

## AVEC MÉNAGERIE

- Nombre d'animaux : .....
- Type d'animaux : .....
- Parquage intérieur : ..... Nombre : .....
- Parquage extérieur : ..... Nombre : .....

## INFORMATIONS – PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

- ➔ Pièce d'identité du responsable.
- ➔ L'assurance responsabilité civile multirisque, en cours de validité (**doit couvrir la date de la représentation**).
- ➔ L'extrait de l'inscription au registre du commerce (Kbis), **datant de moins de 3 mois**.
- ➔ Licence d'entrepreneur de spectacles attribuée par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Est entrepreneur de spectacles vivants toute personne qui exerce une activité d'exploitation de lieux de spectacles (licence de catégorie 1), de production ou de diffusion de spectacles vivants (licences de catégorie 2 et 3). On parle de spectacle vivant s'il y a la présence d'au moins un artiste de spectacle percevant une rémunération. La licence est obligatoire dès lors que le nombre de représentations annuelles excède 6 représentations.
- ➔ Document de présentation du cirque ou du spectacle itinérant et indications de la présence d'animaux domestiques ou non domestiques.
- ➔ La fiche technique du chapiteau (surface, capacité des gradins, temps de montage et de démontage, plan), du convoi et des installations annexes.
- ➔ Le certificat vétérinaire pour tous les animaux domestiques et non domestiques.
- ➔ Certificat de capacité pour l'entretien et la présentation au public d'animaux vivants d'espèces non domestiques délivré par le ministère de l'Environnement.
- ➔ L'extrait du registre de sécurité dûment complété par l'organisateur exploitant.
- ➔ L'attestation de vérifications des installations électriques établie soit par un organisme accrédité, soit par une personne qualifiée appartenant à l'entreprise et dont la compétence est appréciée par l'employeur au regard de critères énoncés dans un arrêté du ministre chargé du travail et du ministre chargé de l'agriculture conformément aux articles R4226-17 et suivants du Code du travail.

- ➔ Une attestation de vérifications des installations techniques qui ne figurent pas au registre de sécurité (chauffage, cuisson...) établie par un organisme agréé.
- ➔ Certificat de conformité du chapiteau au niveau sécurité, en cours de validité.

-En adressant cette demande, le demandeur s'engage à appliquer la réglementation d'occupation du domaine public imposée par la Commune de Saint-Chaffrey à savoir le « Règlement relatif à l'accueil des cirques et des spectacles itinérants ».

-Le demandeur s'engage à s'acquitter de la redevance correspondante à réception de l'avis des sommes à payer.

-Le demandeur prend acte du fait que l'occupation est autorisée à titre personnel, et que l'autorisation est non transmissible, précaire et révocable.

-Le demandeur est informé que des contrôles pourront être réalisés en vue de s'assurer de la bonne exécution des prescriptions, et notamment un contrôle à l'arrivée du demandeur par les services de la police municipale ou les services techniques de la commune.

-Le demandeur est informé que le site ne dispose d'aucune borne d'alimentation électrique. La commune indique la présence d'une fontaine à eau sur le Parking des Carines, où l'exploitant pourra se servir de l'eau potable, sans possibilité de branchement. En outre, il est précisé la présence d'un regard situé en haut à gauche du parking des Carines où il est possible de se brancher pour avoir accès à l'eau potable.

-Il incombe au demandeur de se rapprocher d'un fournisseur d'énergie et de souscrire un abonnement provisoire avec la mise en place d'un compteur de chantier pour toute la durée de l'occupation autorisée. Les câbles électriques doivent être protégés par des gaines prévues à cet effet et ne doivent pas traverser la chaussée, sauf utilisation de passe-câbles plats.

-Le demandeur doit être autonome concernant l'assainissement. Il doit s'assurer que les eaux usées ne soient pas rejetées sur la voie publique, dans le sol ou dans le canal bordant le parking. Elles doivent être évacuées conformément aux règles sanitaires en vigueur, et cela incombe à l'exploitant.

-La commune indique qu'une borne camping-car est située 222 Route des Queyrets, 05330 Saint-Chaffrey, endroit où les exploitants devront vidanger leurs véhicules d'habitations à leur arrivée et à leur départ.

-Le demandeur s'engage à maintenir son emplacement et le sol en parfait état et à procéder lui-même à l'enlèvement de ses déchets.

-Le demandeur s'engage à restituer le site à l'identique relatif au fonctionnement des équipements et à effectuer un état des lieux avec notre représentant à l'arrivée et au départ.

-Le demandeur s'engage à ne pas apposer d'affichage publicitaire sur la signalisation routière, le mobilier urbain ou tout autre support situé sur le territoire communal.

### ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) ..... certifie exacts les renseignements contenus dans cette demande et les documents fournis.

Je m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée ainsi que celles du règlement relatif à l'accueil des cirques et des spectacles itinérants de la commune de Saint-Chaffrey, ainsi qu'à régler la redevance d'occupation du domaine public correspondante.

Fait à : .....

Nom, prénom et signature du demandeur

Le ...../...../.....

Cachet de l'établissement du demandeur

**CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION**

Date de réception du dossier .....

- Courriel  Courrier postal  Remise directe aux services à préciser .....
- Autres (à préciser) .....
  
- Complet  Incomplet  Complété le ...../...../.....
- Avis favorable  Avis défavorable  Rejet (Incomplet, hors délai...)

*Observations :*

Le formulaire est à transmettre renseigné, accompagné du dossier complet à [moyensgeneraux@saintchaffrey.fr](mailto:moyensgeneraux@saintchaffrey.fr) ou à l'accueil de la mairie – 563 Route du Pont Levis, 05330 Saint-Chaffrey, au moins 2 mois et au plus 6 mois avant le jour d'arrivée du cirque ou du spectacle itinérant.

**Tout dossier incomplet (pièces manquantes, renseignements insuffisants, absence de signature...) et/ou reçu hors délai sera classé sans suite.**